



## Résiliation contrat de formation à distance

Par **Emma789**, le **11/05/2019** à **15:57**

Bonjour,

Pour des raisons personnelles je vais être amenée à devoir changer d'emploi. Cela implique de faire une formation. Je me suis tournée vers une école à distance. Je me suis d'abord renseignée sur une formation qualifiante en comptabilité. Cette formation n'étant pas reconnue par l'état j'ai finalement opté pour le dcg.

La conseillère m'a fait transmettre en ligne tous les documents nécessaires pour savoir si le directeur acceptait mon dossier. (pour cela j'ai dû payer un acompte de 55€). Suite à ça j'ai eu un délai de réflexion d'une semaine. J'ai signé le contrat électroniquement. Suite à cette signature j'ai reçu un document me détaillant le contenu de la formation et des outils mis à disposition. J'ai également accès à l'ensemble des cours en ligne. Je me rends compte que cette formation est trop complexe pour moi. Je souhaite donc résilier. Est-ce que je peux faire valoir la nullité de contrat pour le fait que je n'avais aucune information sur le contenu exact de la formation avant de signer le contrat. J'ai signé ce contrat le 07 mai.

Merci par avance de votre aide

Par **Lag0**, le **11/05/2019** à **18:08**

Bonjour,

Durant les 3 premiers mois, vous avez le droit de résilier, mais le centre de formation peut vous demander une indemnité d'une valeur maximale de 30% du prix de la formation (plus le prix des fournitures déjà en votre possession).

Par **Emma789**, le **11/05/2019** à **18:17**

Oui, ces info sont dans mon contrat mais ma question est plutôt de savoir si je peux faire annuler le contrat pour erreur de leur part.

Par **Lag0**, le **11/05/2019** à **18:23**

[citation]pour le fait que je n'avais aucune information sur le contenu exact de la formation avant de signé le contrat[/citation]

Dans ce cas, pourquoi avoir signé ???

Par **Emma789**, le **11/05/2019** à **18:31**

Je sais que j'ai fait une erreur,je peux faire quelque chose ou non? Quelqu'un peut m'aider ?